

PETITES ANNONCES D'ANIMAUX : proposition d'actions

Pouvoir élever des animaux et les proposer à la vente, par le biais de petites annonces ou autres est une liberté publique fondamentale qu'assure tout pays démocratique.

Entre les deux extrêmes que représentent une interdiction de toute petite annonce et une liberté totale du contenu de la petite annonce, il existe un juste milieu qui est représenté par la réglementation actuelle. Il n'y a pas lieu d'alourdir la réglementation actuelle.

La fédération ProNaturA France s'oppose à l'interdiction des petites annonces d'animaux car cela signifierait, entre autres, la mort des races et espèces rares et à faibles effectifs.

La France étant un grand pays, il est absolument nécessaire de pouvoir s'échanger des animaux pour éviter une trop forte consanguinité, surtout dans les races rares et à faibles effectifs.

Il faut également pouvoir faire savoir à d'autres que l'on peut proposer certaines races et inciter un maximum de personnes à les élever, les sauvegarder. Pour cela, les petites annonces et les transports doivent pouvoir continuer à exister et non pas être interdits, comme le réclament certaines associations à buts véganiens.

Dire qu'il faut interdire les petites annonces parce qu'elles sont incontrôlables vu leur nombre est aussi stupide et attentatoire aux libertés publiques que de dire qu'il faut interdire la circulation des automobiles vu le nombre d'infractions routières non sanctionnées.

De plus, il faut relativiser : le nombre d'infractions "petites annonces" est minime par rapport au nombre déposé.

Par ailleurs, à l'heure de la mondialisation, une interdiction des petites annonces sur les sites internet français n'aurait aucun effet, les petites annonces pouvant être consultées sur des sites étrangers.

Proposition d'actions : les associations de protection doivent avoir la possibilité de signaler aux Procureurs de la République les infractions à la réglementation.

Il est souhaitable que les journaux de petites annonces s'engagent à signer une chartre de bonnes pratiques respectant la réglementation.

Fédération ProNaturA France